

 www.hairbusiness.fr	<b>Politique</b>	HB-A.1-3 PQV1
	<b>POLITIQUE QUALITE</b>	Tous les processus
	Marie Paule ROUSSEAU	Date : 12 / 02 / 2017

### Politique qualité

Notre écoute et notre réactivité sont la garantie de notre capacité à réaliser des prestations de haut niveau et de qualité.

Hair Business s'est engagé dans une dynamique collective d'amélioration continue en matière de qualité qui se traduit par :

- ✓ La certification norme ISO 9001- 2015
- ✓ La certification VERISELECT

Hair Business vise à accroître la satisfaction des clients et à améliorer en permanence l'efficacité de son système de management qualité.

Notre système qualité s'articule autour de:

- ✓ L'écoute du client et de nos partenaires afin de mieux comprendre ses besoins présents et futurs
- ✓ La qualité de service proposée aux clients
- ✓ L'implication de l'ensemble du personnel à travers sa responsabilisation
- ✓ La disponibilité des Ressources Humaines et matérielles afin de créer un environnement favorable à la production
- ✓ Une organisation en processus, afin d'atteindre nos objectifs, et de créer une dynamique permanente au niveau de tout le personnel
- ✓ L'analyse de toutes les données et informations en notre possession, afin de garantir une prise de décision plus sûre
- ✓ La prise en considération des risques liés à la Sécurité
- ✓ Le respect des exigences réglementaires
- ✓ Faire reconnaître notre organisation ISO 9001 et VERISELECT auprès de nos clients, de nos fournisseurs et de nos parties intéressées

### Pourquoi Iso 9001 ?

L'ISO 9001 est une norme internationale de management de la Qualité, utilisable par toutes les entreprises.

S'appuyer sur la Qualité permet à notre entreprise d'être prêt pour de nouvelles opportunités sur un marché mondial, de plus en plus compétitif.

Certifier notre système de management de la Qualité d'après la norme ISO 9001 atteste de notre engagement en matière de Qualité et permet de mesurer nos progrès dans l'amélioration continue de nos performances.

### Pourquoi Veriselect ?

L'objectif de cette certification est de permettre à notre organisme de formation d'intégrer les principes qualité, d'entrer dans une démarche d'amélioration continue, d'être reconnu comme un organisme performant et répondre aux [exigences qualité décrites dans l'article 1 du décret n°2015-790 du 30 juin 2015](#).

Cette certification de services permet également aux organismes qui financent la formation professionnelle d'avoir l'assurance que les prestations de formation dispensées sont de qualité et efficaces.

Nous attendons de chacun qu'il se mobilise pour que ces engagements soient respectés.

Le 12/02/2017  
 Franck CHARRIER  
 Dirigeant associé

